



À Madame la députée européenne  
de la commission ENVI du Parlement européen

Sujet: Vote sur le rapport de Chris Davies  
concernant la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP)  
le 8 mai prochain

Madame la députée européenne,

En tant que membre de la Commission Environnement du Parlement européen, vous allez être amenée à vous prononcer sur le rapport de Monsieur Chris Davies concernant la réforme de la Politique Commune de la Pêche lors du vote qui a été reprogrammé pour le 8 mai.

OCEAN2012 est une coalition de près de 160 ONG et associations européennes<sup>1</sup> qui se consacre à un projet unique, la mise en place d'une PCP pour les dix années à venir qui sera en mesure :

- de mettre un terme à la surpêche notamment par la disparition de la surcapacité là où c'est nécessaire;
- d'en finir avec les pratiques de pêche destructives des stocks et des écosystèmes marins;
- de mettre en place une exploitation juste et équitable des ressources marines.

Atteindre ces trois objectifs suppose que le vote des parlementaires s'exprime en faveur d'une réforme ambitieuse. Pour cette raison, lors du vote du 8 mai, nous vous demandons de soutenir les amendements qui portent sur les points suivants :

1. Garantir que les décisions publiques en matière de tonnages autorisés de capture (TAC) ne dépassent jamais les préconisations des experts scientifiques qui visent au maintien et à la restauration des stocks à des niveaux inférieurs au Rendement Maximal Durable (RMD). En effet, pêcher au RMD sans aucune marge de sécurité ne laisse aucune marge de progression pour l'avenir; cela revient également à maintenir les stocks sous une pression maximale permanente qui ne les met en rien à l'abri du risque de détérioration. En ce sens l'objectif RMD 2015 n'est en aucun cas suffisant au regard de l'état préoccupant des stocks européens.

---

<sup>1</sup> Nos groupes membres oeuvrent dans les domaines de l'environnement, du développement, de la pêche professionnelle et de la plongée.

2. Marquer une opposition absolue à la mise en place obligatoire des concessions de pêche transférables (CPT) dans tous les États membres. Dans aucun pays où ils ont été mis en place, les CPT n'ont fait leurs preuves en matière de réduction de capacité ni de restauration des stocks.
3. Soutenir les mesures qui, au contraire constituent des incitations à la pêche durable et à la migration vers la pêche durable sous la forme de bonus d'accès préférentiels à la ressource; et
4. Contraindre les États membres à :
  - a. procéder à une réelle évaluation crédible de la capacité de pêche dont ils ont la responsabilité;
  - b. mettre en place des règles permettant d'établir un équilibre entre la capacité de pêche et le volume de la ressource disponible.

Un récent rapport publié par la nef (New Economic Foundation) a établi que si seulement 43 des 150 stocks européens étaient gérés de manière durable, les gains pour la filière pêche s'élèveraient de 3,2 milliards d'euros et 100 000 emplois.

Bien au delà des aspects environnementaux, les enjeux en termes économiques et sociaux sont donc fondamentaux.

Nous nous permettrons de vous envoyer très prochainement notre liste de recommandations de vote. D'ici là n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires ([stephmas@hotmail.fr](mailto:stephmas@hotmail.fr), [nicole.aussedat@wanadoo.fr](mailto:nicole.aussedat@wanadoo.fr)).

Cordialement,  
9 membres français d'OCEAN2022

